

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 27 mai 2022 à 20h30. Madame Karine Ducher et Messieurs Thierry Verdier et Marc Godfrin étaient excusés. M. Marc Godfrin avait donné pouvoir à M. Pascal Gibelin.

#### CREATION REGIE :

Le Conseil Municipal décide de créer une Régie pour l'encaissement des recettes au Centre d'Expression Culturelle. Martine Rioux et Anaïs Lèbre seront régisseuses titulaires et Guylaine Laporte sera régisseuse suppléante.

Le Conseil Municipal a voté dans ce sens avec 10 voix pour et 1 abstention.

#### ACHAT TRACTEUR

Une consultation pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion a été lancée auprès de 4 fournisseurs. Quatre offres ont été réceptionnées : 1 proposition pour un tracteur neuf à 44 000 € HT et 3 propositions un matériel d'occasion à : 28 000 €, 32 000 € et 40 000 €. Le choix se porte sur le tracteur à 28 000 €. Une visite sera faite avant décision définitive. Une subvention sera demandée au Département de la Haute-Loire au titre du dispositif CAP 43 Communes à hauteur de 10 000 €.

#### RESTAURATION DU CHRIST ET DE LA VIERGE

Une réunion de la Commission Culture et Patrimoine a eu lieu en présence du Conservateur des Monuments Historique de la DRAC et la restauratrice. Suite à cette rencontre, la solution retenue est celle d'un traitement fondamental pour un montant de dépense de 22 912 € HT pour le Christ Roman et 18 792 € HT pour la Vierge en Majesté. Monsieur le Maire est chargé de déposer l'autorisation de travaux et le dossier de demande de subventions à hauteur de 50 % pour la DRAC, 20 % pour la Région et 10 % pour le Département.

#### DEVIS ÉCOLE

Les enseignantes des deux classes primaires souhaitent bénéficier de l'installation de nouveaux tableaux blancs et vidéoprojecteurs installés au plafond pour chaque classe. Un devis a été transmis par la Directrice pour la fourniture et pose du matériel. Un deuxième devis a été aussi demandé à un autre prestataire informatique du secteur pour la même prestation et une autre offre pour une solution alternative en installant les vidéoprojecteurs au-dessus des tableaux. Le conseil municipal décide de choisir l'option préconisée pour un montant de 2 929.66 € HT soit 3 515.19 € TTC.

#### DEMANDE D'AUTORISATION

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de servitude et de mise à disposition proposées par ENEDIS pour le terrain cadastré section ZC 64 situé Champ Barette – section Pradelles et y installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

#### FRAIS DE MISSION

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais d'hébergement et de restauration pour un montant de 254,98 € à l'occasion de l'Assemblée Générale des « Plus Beaux Villages de France » à Salers.

#### DROITS DE PRÉEMPTION

Les biens cadastrés AA 131 et AA 174 sont laissés libres à la vente.

#### QUESTIONS DIVERSES

\* L'épicerie solidaire « Pain d'Épice » de Brioude demande une participation. Le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite.

\* Un nouveau devis est arrivé pour le bar de la salle culturelle. Celui-ci s'élève à 2 814 € TTC. Le Conseil Municipal décide de passer commande.

\* Le PLUI devrait être arrêté au Conseil Communautaire le 21 juin prochain. Le Conseil Municipal aura 3 mois pour faire part de son avis.